



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Secours d'urgence

Question écrite n° 3587

Texte de la question

M Willy Dimeglio attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité de recruter les médecins indispensables au fonctionnement des SAMU et des SMUR. En effet, les besoins en ce domaine sont évalués à 500 postes par le syndicat national de l'aide médicale urgente. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour répondre aux besoins de ces services médicaux d'urgence.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre assure l'honorable parlementaire que l'amélioration du fonctionnement des services d'accueil et d'urgence dans les établissements hospitaliers constitue une de ses préoccupations constantes. Il est rappelé que le problème des effectifs médicaux des SAMU et des SMUR, notamment, fait l'objet depuis deux années de réflexions approfondies au terme desquelles les établissements ont été autorisés à recruter des anesthésistes-réanimateurs à temps partiel et à créer des postes d'assistant pour compléter les équipes médicales. Par ailleurs, le renforcement du personnel médical des SAMU et des SMUR constitue une priorité dans le cadre de la révision des effectifs 1989.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3587

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2798